



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Procurations
27	16	6

**Date d'affichage : 04/04/2022**

**Acte rendu exécutoire après  
envoi en Préfecture le :  
04/04/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, étant assemblé en session ordinaire dans la salle des Fêtes d'ETAIN, rue du Marché, après convocation légale faite le 25 mars sous la présidence de Monsieur Rémy ANDRIN.

**Étaient présents :** Rémy ANDRIN, Christelle LEPEZEL, Christian GAGNEUX, Joël PARROT, Aline LEMAIRE, Jérôme MARCHETTI, Céline COPPEY, Emmanuel BERTOLINI, Mickaël BOURGON, Sylvie SCHMIT, Eric PORCHON, Jennifer MICHEL, Daniel BRIZION, Marie-Françoise LECLERC, Muriel FABE, Pascal HUMBERT.

**Étaient absents :** Jocelyne HUMBERT, Elise RONDEAU, Charlène HENRY, Blandine BESTEL, Emmeline HUMBERT, Norbert DELAHAYE, Lauren JESTIN, Cathie ALEXANDRE, Guillaume BOUVIER-PEYRET, Adrien PRESSINI, Anne BOIS.

**Procurations :** Blandine BESTEL à Rémy ANDRIN, Elise RONDEAU à Rémy ANDRIN, Charlène HENRY à Aline LEMAIRE, Jocelyne HUMBERT à Christelle LEPEZEL, Anne BOIS à Marie-Françoise LECLERC, Emmeline HUMBERT à Cathie ALEXANDRE (absente).

**Secrétaire de séance :** Joël PARROT.

### 1 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

Le conseil municipal,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Rémy ANDRIN, maire de la ville d'Etain,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312-1 prévoyant un débat sur les orientations générales du budget dans les villes de 3 500 habitants et plus ;

VU l'article 23 du règlement intérieur du conseil municipal précisant les conditions dans lesquelles se déroule ce débat ;

CONSIDÉRANT que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget ;

VU le rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire soumis aux conseillers municipaux ;

**Après en avoir délibéré,**

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire prévu par l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales et ce, dans le cadre de la préparation budgétaire de l'exercice 2022.

Au cours de ce débat, le conseil a notamment examiné :

- l'environnement financier entourant la préparation budgétaire
- les orientations budgétaires concernant les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement
- Les principaux investissements envisagés, ainsi que les actions municipales devant bénéficier d'une priorité.
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15**

**Le Maire  
Rémy ANDRIN**